

CUGES LES PINS, le 07 12 2015

Christian KERNEIS

25 hameau de Florette

13 780 CUGES LES PINS

Objet : **Aérodrome du CASTELLET**

Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

Monsieur Le Maire

Après lecture du rapport de présentation de l'avant-projet de PEB, non daté, référencé DSAC-SE /DSR/RDD/DD-JNH, déposé en Mairie de CUGES, je vous prie de trouver ci-après mon questionnement, observations et avis sur le plan d'exposition au bruit projeté :

-Définir les périodes court, moyen et long terme des hypothèses de trafic, s'agit-il pour 5ans, 10 ans et 15 ans ?

-Comment justifier sur le plan économique un trafic correspondant à 49 000 mouvements, à terme ?

-Il manque dans le dossier, les cônes d'envol, correspondant à chaque itinéraire de vol ou d'atterrissage.

-Le tracé des courbes isophones correspond à un calcul théorique, sans prise en compte des aléas et risques de perturbation .

-les courbes isophones se rapprochent considérablement des zones habitées de CUGES, l'enveloppe théorique se rapproche de 1000m vers le noyau villageois de CUGES par rapport au PEB actuel, dans l'axe de la piste principale.

-L'augmentation des mouvements d'atterrissage et de décollage, qui passera de 12 000 à 49 000 par an, engendrera des nuisances phoniques sur le territoire de la commune, et l'aggravation de délestages de kérosène en phase atterrissage, subis ponctuellement sur les zones naturelles du futur parc naturel de la Sainte Baume.

-L'avant-projet de modification importante de PEB mérite de la part du gestionnaire de l'aérodrome une réunion d'information.

Par manque d'informations sur l'avant-projet et à cause de l'aggravation des nuisances pour les habitants, il est préférable de donner un avis défavorable sur ce dossier.

A votre disposition pour la suite, je vous prie de recevoir, Monsieur Le Maire, mes respectueuses salutations.

Christian Kernéis

